

L'harmonisation des diplômes universitaires en Europe: fin ou début d'un parcours balisé?

SERBANESCU-LESTRADE Karin-(doctorante université Paris 10 Nanterre)

7146

Cette contribution fait partie de l'élaboration d'une thèse, qui a commencé par une étude historique de la construction de l'Europe d'aujourd'hui, puis par l'analyse de documents récents sur la réglementation et la mise en place du 3-5-8, en France LMD (Licence, Master, Doctorat). La recherche envisage une approche historique et politique de la construction européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur, à savoir l'harmonisation des diplômes universitaires. Elle traite d'un sujet d'une grande actualité à l'heure où les universités mettent en place cette réforme importante pour l'enseignement supérieur. La nouvelle organisation du système de diplômes en Licence, Master et Doctorat (LMD) et sa mise en place, sur le terrain, reconstitue un des points clés de cette recherche. Notre analyse porte plus précisément sur la mise en œuvre du LMD dans deux pays : la France et l'Allemagne.

Il s'agit d'explorer deux questions de départ:

1. Quels sont les circonstances qui ont conduit à l'harmonisation?

L'harmonisation des diplômes est un processus sur cinquante ans.

L'histoire de l'Europe universitaire montre l'importance donnée aux diplômes universitaires après la 2^e Guerre Mondiale. A la suite de la construction de la « Communauté du Charbon et de l'Acier » (CECA), l'Europe commence à s'intéresser à une politique de l'éducation. La problématique des diplômes universitaires devient un point central. Ce processus d'harmonisation s'est centré sur la mobilité des étudiants(es) et sur la mise en place, laborieuse mais effective, de la reconnaissance des diplômes.

Nous avons identifié quatre grandes étapes (SERBANESCU-LESTRADE, 2003). Tout au long de cette période des traités et conventions importantes ont été signés : celui de l'Elysée (1963) et de Maastricht (1993) sont les plus connus.

1.1. L'étape de la reconstruction (1945-fin des années 60)

Les années d'après guerre sont marquées par une volonté de paix et de reconstruction nationale ainsi que de collaboration entre les pays. Les années 50 présentent une période de retour à la normale de la vie quotidienne, financière et politique, après le bouleversement de la deuxième guerre mondiale. La grande diversité dans l'enseignement universitaire en Europe ne favorise pas la mobilité. Les universités cherchent à conserver leur propre identité dans le respect de leurs cultures nationales. Elles ont du mal à reconnaître la valeur académique des acquis d'un(e) étudiant(e) dans une université étrangère.

1.2. l'étape pionnière (1968-fin des années 80)

Les mouvements étudiants de Mai 1968 apportent une vision nouvelle et les mentalités des jeunes générations confortent les volontés politiques. Ainsi, la vraie construction de l'Europe se met en place. A partir des années 1970, l'enseignement universitaire et la mobilité des étudiants commencent à rentrer dans la sphère de préoccupation des politiques européennes. Des programmes communs d'études qui stimulent la coopération sont créés (TEICHLER, MAIWORM, 1996). Les années 70 jusqu'à la moitié des années 80 sont marquées par la tendance à une approche plus internationale et une amélioration de la coopération entre les institutions universitaires.

1.3. l'étape des « grands échanges » (fin des années 80-début des années 90)

La reconnaissance de la période d'études suivie dans le pays partenaire est une avancée importante. L'objectif était d'offrir aux étudiants la possibilité de connaître ce qui se fait ailleurs, les préoccupations, les acquis académiques et scientifiques des autres pays de l'Union, pour une approche réelle de l'Europe par le développement des Programmes Inter-universitaires de Coopération (PIC). Cette politique d'échanges continue aujourd'hui avec l'élargissement vers d'autres pays du monde par le programme « Erasmus mundus ». Le cadre réglementaire de l'époque a posé quelques difficultés pour ce qui concerne les notes. Les années 90 ont apporté des solutions nécessaires.

1.4. l'étape de l'harmonisation (début des années 90)

La création du « Système de Crédits Transférables » (ECTS) au début des années 90 est une réponse aux problèmes rencontrés par les universités sur la notation. Ce système, qui fonctionne par capitalisation, est la relation entre le parcours académique et l'insertion professionnelle. Il introduit également un changement essentiel : le passage d'un calcul en nombre d'heures de cours à une prise en compte de la charge de travail globale de l'étudiant. C'est un élément clé de l'harmonisation.

Les grandes étapes du processus d'harmonisation des diplômes ont été initiées avec :

1.4.1. La Déclaration de la Sorbonne (1998).

Par cette *Déclaration*, les signataires se sont engagés à créer une Europe de l'enseignement supérieur, qui devait s'étendre aux autres Etats- membres de l'Union. A cette occasion est débattu le problème de l'accès. La solution, proposée à la Sorbonne, est celle de l'utilisation de *crédits* (ECTS) par la semestrialisation et par l'harmonisation européenne des niveaux à bac+3,+5,+8. Elle vise à résoudre le problème des équivalences d'études, sujet longuement débattu et jamais vraiment résolu.

1.4.2. Le Sommet de Bologne (1999)

Il réunit les ministres de l'enseignement supérieur de 29 Etats. Bologne continue la voie ouverte par la *Déclaration de la Sorbonne*, en encourageant les échanges et en promouvant la compétitivité et la dimension européenne. Une avancée importante dans la lisibilité des « contenus » des formations est le « supplément au diplôme ».

1.4.3. Lisbonne(2000) et Stockholm (2001)

Les notions de qualité, d'accessibilité et d'ouverture deviennent les préoccupations centrales pour assurer la compétitivité des diplômes européens dans le monde, pour redonner à l'enseignement européen le prestige d'antan, à l'heure des préférences pour les institutions d'outre-Atlantique.

1.4.4. Prague (2001)

Les ministres réunis à Prague ont encouragé tous les acteurs à promouvoir la reconnaissance des crédits et à développer les diplômes conjoints. L'objectif d'avenir est l'instauration de l'espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010.

1.4.5. Berlin (2003)

Berlin marque un nouveau tournant dans la politique européenne : l'harmonisation des cursus en 3-5-8 et la mobilité étaient considérées comme des outils après Bologne, tandis qu'après Prague et Berlin elles sont devenues des objectifs en soi. De ce fait, 2005 n'est pas la date qui

marque la fin du processus, mais plutôt le début, puisque toutes les formations devraient commencer à être structurées à cette date.

2. Où est l'harmonisation ? Les parcours sont-ils balisés ?

Pour aborder la question du parcours balisé, il est nécessaire d'identifier plusieurs niveaux :

2.1. Le niveau européen

A ce niveau, le cadre de travail et la procédure d'application semblent bien réglementés. Avec une base de calcul commune (ECTS), et les mêmes niveaux de diplômes dans toute l'Europe (Licence, Master et Doctorat), le fondement d'un parcours balisé est construit, au moins au niveau formel. A ce niveau, nous assistons à l'aboutissement d'une politique européenne cohérente, au début d'une « nouvelle ère » pour le monde des diplômés universitaires.

2.2. Le niveau national

Notre analyse, qui porte sur deux pays voisins et fondateurs de l'Europe d'aujourd'hui, montre des disparités sur l'avancement de la réforme. En France, les universités sont liées à la politique de contractualisation (nationale), tandis qu'en Allemagne elles sont liées à la politique des Länders. En Allemagne, il n'y a pas une maquette. Les changements sont, à notre avis, au moins aussi importants en Allemagne qu'en France, car, une fois approuvés par le ministère du Land, les diplômes ont une validité nationale (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1993).

L'Etat ou des Länders, exercent une pression exercée sur les universités pour la mise en place de l'harmonisation des diplômes. Les deux Etats sont à la fois initiateurs de la réforme et intermédiaires qui veillent à l'application des objectifs (application de LMD à l'horizon 2010).

Par leur rôle de « garants » de l'harmonisation des diplômes, l'Etat français et les Länders veillent à l'application de la réforme mais ne tracent pas les parcours. C'est au niveau des institutions que nous pouvons parler de la construction d'une philosophie de parcours balisé ou non.

2.3. Le niveau local des institutions universitaires

Les universités doivent mettre en œuvre ce système qui bouscule les mentalités et les traditions. Le fait que le LMD soit une innovation qui a nécessité dans certains cas des ajustements, et dans d'autres des changements radicaux, fait que chaque pays et chaque université est plus ou moins efficace dans la réponse aux impératifs ministériels.

En France, avec l'arrêté du 23 avril 2002, les universités bénéficient pour la 1^{ère} fois d'une grande confiance dans leur capacité d'organiser les études. Elle accorde une grande liberté aux établissements pour la validation des acquis, pour la formation à distance, pour des formations inter et transdisciplinaires. La politique fédérale, plus ou moins stimulatrice au changement, donne une grande autonomie aux institutions pour s'organiser.

Il y a d'abord les pressions externes. En France le pouvoir central, le ministère décide et impose la mise en place du LMD dans les universités en suivant la vague de contractualisation. L'Allemagne fédérale a une politique nationale qui est le cadre de référence, mais ce sont les Länder qui jouent le rôle moteur.

Il y a les pressions internes aux établissements. Ces pressions sont exercées par le « poids » des disciplines et/ou par le désir des acteurs de vouloir faire bouger les choses. Cette pression peut s'exercer au niveau de la politique générale de l'établissement ou uniquement dans certains secteurs.

Les deux pressions coexistent, et pour l'application des LMD comme pour la construction d'une culture d'établissement, il y a une forte influence de la logique disciplinaire (KLETZ, PALLEZ, 2003).

C'est au niveau des institutions de construire leur offre de formation de façon cohérente. En France, il y a une volonté de réussite de la mise en place du système LMD tout en gardant la qualité de l'enseignement. Les séminaires organisés par l'AMUE¹ en témoignent.

Conclusion :

L'harmonisation des diplômes est l'aboutissement d'un long cheminement des volontés et des actions en faveur de la construction européenne. La réglementation du LMD montre un début d'un parcours balisé, quand il est assuré par la volonté des institutions de donner la cohérence et la qualité de ces enseignements.*

Nous ne savons pas bien quels seront les effets de l'harmonisation au niveau européen sur le niveau local. Cette réforme pourrait encourager un parcours éparpillé pour l'étudiant (sur la seule base de cumul de crédits). Pour éviter ce scénario il faudrait veiller à la construction d'un parcours cohérent. Une question reste en suspens : Qui veillera ?

Une dernière remarque nous paraît pertinente : à l'heure actuelle nous ne savons pas encore si la réforme est une de fond (structurelle) ou de forme (de façade).

BIBLIOGRAPHIE :

FRIEDBERG, E. MUSSELIN, C., *L'état face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, 186 p.

KLEMPERER, A., WENDE (van der), M., WITTE, J., *The Introduction of Bachelor and Master Programmes in German Higher Education*, Netherlands, CHEPS, 2002, 108 p.

KLETZ, F., PALLEZ, F., La constitution de l'offre de formation révèle-t-elle une politique d'établissement ? In FELOUZIS, G., (dir.), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF, 2003.

PERTEK, J., *La reconnaissance des diplômes en Europe*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n°3419, 1999, 126.p

SERBANESCU-LESTRADE, K., Les diplômes universitaires en Europe, de la reconnaissance à l'harmonisation, *Réseau d'études sur l'enseignement supérieur (RESUP)*, Journée « Jeunes chercheurs », IREDU, Dijon, 19 septembre 2003, 18 p.

TEICHLER, U., MAIWORM, F., (dir), *The ERASMUS experience : major findings of the Erasmus evaluation research*, Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 1997, 209 p.

SEMINAIRES AMUE : <http://www.amue.fr/Dossier/LMD/Actions.asp>

UNION EUROPEENNE : <http://europa.eu.int>

¹ Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements. (5 novembre 2002, 18 mars 2003, 2 juillet 2003, 28 janvier 2004).

